



## Le « MAM » Marché Artisanal de Mies Samedi 5 mai 2018

Cour de l'ancien collège "Architecte Brailard" 20.(Administration Communale)  
1, rue du Village - 1295 Mies

**Horaire : de 09h30 à 18h00**

**Installation des stands : de 07h00 - 09h00**



© Photo Jean-Luc Ray

### **Admission :**

Que vous soyez professionnels ou amateurs, vous avez la possibilité de participer à ce marché. Nos critères de choix sont la qualité, votre savoir-faire et l'originalité de vos œuvres. Ne peuvent être vendus, sur le marché, que les créations artisanales personnelles des artisans exposant présents. La revente d'objets divers n'est pas autorisée.

**Le comité d'organisation se réserve le droit de demander la provenance des objets artisanaux et de refuser**

**la présence de revendeurs.**

**Pour garder la diversité de notre marché artisanal, nous n'accepterons qu'un maximum de 5 artisans dans le même**

**domaine d'activité (bijoux ou assimilés, poterie, etc..) et un maximum de 55 exposants.**

**L'ordre d'entrée des inscriptions sera déterminant.**

### **Participation financière des exposants :**

CHF 60.-- pour 1 emplacement 3x3m.

CHF 70.-- pour 1 emplacement 3x4,5m.

CHF 80.-- pour 1 emplacement 3x6 m.

CHF 10.-- ils seront remboursés le jour du marché selon les modalités prévues.

**Spécial 10ème anniversaire : FR. 20.-- \* seront remboursés le jour du marché**

### **Respect des échéances et paiement :**

**La finance due est à payer au moyen d'un BVR sur le compte :**

**Banque Raiffeisen de Nyon-la-Vallée CCP 12-9772-0**

**CH 60 8044 2000 0514 3789 7**

**Association Marché Artisanal de Mies**

**Route du Village 9 - 1295 Mies -**

L'inscription ne sera définitivement acceptée que lorsque le paiement sera en notre possession.

**Résiliation ou désistement :**

Le paiement de votre participation constitue un engagement ferme. Il n'est pas remboursable en cas de désistement. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le marché jusqu'à un mois avant la date prévue. Dans ce cas, la somme versée sera intégralement restituée à l'exposant.

**Emplacements :**

Sous la dénomination « emplacements » sont louées des surfaces non aménagées. Votre matériel d'exposition (tente, table, parasol ou autres) ne doit pas dépasser la surface de l'emplacement loué.

Les plans sont établis par les organisateurs. Les emplacements doivent être restitués propres et débarrassés de tous débris (papiers, gobelets, bouteilles, mégots, etc.).

Dans le cas contraire la somme de CHF. 10.-- (20.--)\* considérée comme caution ne sera pas remboursée.

**Assurance :**

Les organisateurs ne couvrent aucun risque concernant les exposants, leurs responsabilités civiles étant réservées.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés aux produits exposés et au matériel d'exposition pour une cause quelconque. Ils ne répondent pas non plus des vols qui pourraient être commis ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation.

**RC :**

La responsabilité civile du Marché artisanal à l'égard des tiers pour les dommages qui procèdent d'un fait dépendant de l'exposition générale est couverte par une assurance à la charge des organisateurs.

**Restauration et facilités :**

Une buvette avec boissons et restauration est prévue par les organisateurs.

**Pour les Artisans :**

**Comme en 2017, il sera possible de commander son repas avec boissons et celui-ci sera livré directement sur leur stand.**

**Aucun stand de restauration, sandwich, crêpes ou autres mets** à consommer sur place ou de vente de boissons ne peut être installé sans l'accord du Comité.

**Parking :**

Un parking gratuit sera mis à disposition des exposants et des visiteurs.

**Visiteurs :**

L'entrée du marché est gratuite.

**MAM (Marché Artisanal de Mies)**

Madame Paola Mascali, Responsable des Artisans  
Rte de Suisse 55b, 1295 Mies – Tél 079 658 08 72

**Bulletin d'inscription pour 2018**

**Email : [mam@gmarcheartisanaldemies.ch](mailto:mam@gmarcheartisanaldemies.ch)**

\* Spécial 10ème anniversaire somme à venir obligatoirement rechercher auprès du caissier (sous la tente) à la fin du Marché.